

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonné doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Les journaux de Londres publient la correspondance diplomatique de lord Russell avec lord Napier.

Dans une dépêche du 10 avril, lord Russell exprime des sympathies profondes pour la Pologne. Il dit que l'Angleterre a le droit de faire connaître son opinion sur la Pologne parce qu'elle est signataire des traités de 1815. La dépêche rappelle la teneur des traités. Elle ajoute que le Czar n'a pas rempli ses engagements vis-à-vis de la Pologne, et que la situation de ce pays est un danger pour l'Europe.

Dans une autre dépêche portant la même date, lord Russell rapporte une conversation qu'il a eue avec l'ambassadeur russe baron de Brunnow. Celui-ci ayant demandé si les intentions de l'Angleterre étaient pacifiques, lord Russell répondit affirmativement, mais il ajouta : Pour ne pas vous induire en erreur, je dois dire quelque chose de plus; l'Angleterre n'a que des intentions pacifiques; elle n'a avec les puissances que des engagements pacifiques; mais la situation pourrait changer; les ouvertures de l'Angleterre pourraient être rejetées par la Russie; l'insurrection de la Pologne pourrait se développer; il pourrait alors y avoir danger pour l'Europe si le Czar ne faisait pas de démarche pour une réconciliation. M. de Brunnow assura qu'il existait des projets pour changer la carte de l'Europe, mais que la Russie, bien qu'on lui eût offert une indemnité, ne voulait pas y entrer; qu'elle s'en tenait à

la carte actuelle de l'Europe et qu'elle demandait s'il en était de même de l'Angleterre? Lord Russell répondit : Oui, mais la Russie n'a pas toujours été dans les mêmes vues. — Havas.

On écrit de Saint-Petersbourg que la réponse du prince Gortschakoff sera suivie de la publication d'un mémoire du gouvernement russe sur la Pologne. Ce document fera, dit-on, connaître l'état du pays, les concessions qui lui ont été faites et les causes auxquelles, selon la Russie, on doit attribuer ses insurrections continuelles.

On assure que les Polonais publieront un contre-mémoire, dans lequel ils réfuteront les allégations de leurs adversaires et établiront les faits à leur point de vue.

Cet appel à la publicité ne peut que répandre la vérité sur une question qui intéresse à un si haut point l'Europe entière.

(La France.)

On assure que la réponse du gouvernement russe aux dépêches des trois puissances sera ces jours-ci à Paris.

C'est après-demain, samedi, dit une dépêche de Stockholm du 30 avril, que commencera au sein de la Diète, la discussion sur le rapport relatif aux affaires de Pologne.

Le prince Constantin Czartoryski s'étant rendu à l'invitation de la ville d'Upsala, a été reçu par un millier d'étudiants et par une foule immense, avec de la musique et des salves d'artillerie. Le prince a prolongé de deux jours sa visite à Upsala.

Un meeting en faveur de la Pologne a eu

lieu à Mariestad, sous la présidence du maire. — Havas.

La lutte continue en Pologne. Nous avons des nouvelles qui établissent que dans l'espace de trois jours, c'est-à-dire entre les 22, 23 et 25 de ce mois, il y avait eu six engagements entre les Polonais et les Russes, dans diverses localités; l'un du côté de Wonzocz, l'autre aux environs de Siedecé, un troisième près de Zamosc, où commandait Lelewel; un quatrième non loin de Kalisch, les deux autres sur des points différents. (La Nation.)

On mande des frontières de Pologne :

Une rencontre a eu lieu entre le corps d'insurgés commandé par le comte Yung de Blankenbach et une colonne russe forte de 1,800 hommes, entre la forêt de Lubston et le lac de Goplo. Les Russes ont été refoulés jusque vers la frontière prussienne. Mille Russes, avec armes et bagages se sont réfugiés sur le territoire prussien à Krzywokolan. — Havas.

L'Angleterre vient de s'entendre avec la famille royale de Danemark et d'approuver les conditions qu'elle met à son acceptation de la couronne hellénique pour le prince Guillaume.

Le cabinet britannique espère que les puissances protectrices partageront ses vues, et il vient de proposer, dit-on, la réunion d'une conférence, qui se tiendrait à Londres vers le 25 mai prochain.

La députation hellénique doit, dit-on, demander au roi de Danemark que le délai d'un an, fixé par lui au départ du prince Guillaume pour la Grèce, soit abrégé. (La France.)

On mande de Londres, le 29 avril :

Le ministre américain, M. Adams, ayant adressé des plaintes à lord John Russell au sujet des marins anglais qui sont au service des confédérés, lord Russell, dans une lettre que publient aujourd'hui les journaux, répond qu'il ne peut prendre aucune mesure avant que le gouvernement fédéral ait donné congé à tous les sujets anglais qui sont au service militaire de l'Union et se soit engagé à ne plus en enrôler à l'avenir.

Nous apprenons, dit le *Morning-Herald*, que M. Walker, agent confidentiel de M. Chase, est arrivé de Washington en Angleterre avec pleins pouvoirs pour négocier un emprunt monstre de cinquante millions de liv. st. au nom du gouvernement fédéral. Le fonds porterait 7 0/0 d'intérêt payable semestriellement à Londres. « Peut-être pour engager et garantir les capitalistes anglais, ajoute la même feuille, les plantations de cotonniers confisquées et les autres propriétés des rebelles du Sud pourront être hypothéquées au profit des prêteurs. M. Walker s'est rendu à Manchester où ses propositions semblent devoir être plus favorablement accueillies que dans Lombard-Street. » — Havas.

Il est de nouveau question, dit un télégramme de Gènes, d'appeler le cardinal De-Angelis, archevêque de Fermo, actuellement à Turin, au poste de secrétaire d'Etat du gouvernement pontifical, que laisserait vacant la retraite du cardinal Antonelli.

La chambre des députés de Turin a commencé, le 29 avril, la discussion générale du

PEUPLÉTON.

LE PETIT VIOLONEUX.

(Suite et fin.)

Quelques jours plus tard, la mesure était récrépie tout à blanc, et la mère Jeanne avait une robe de laine toute neuve. Elle ne reparut plus en mendicante à la porte de l'église, et on ne la rencontra plus ployant sous le fagot ou glanant sous la chaumée; son cellier comme sa huche furent toujours bien garnis. Au lieu de servir les autres, elle eut une petite jeunesse pour servante. D'autres lettres arrivèrent à M. le curé à peu près régulièrement. Il allait bien vite trouver la mère Jeanne, il lui donnait lecture de ce qu'il avait déjà lu lui-même, et ces jours-là pour la pauvre vieille femme étaient des jours de grande liesse. Qu'y avait-il donc dans ces lettres?... J'aurais donné bien des choses pour le savoir. J'avais cherché bien souvent à entendre, mais il n'y avait plus de trous dans le mur.

Tout ce que je parvins à remarquer, c'est qu'à

chacune de ses visites, M. le curé donnait de l'argent à la mère Jeanne. Cet argent arrivait donc avec la lettre; plus de doute, la lettre et l'argent, tout cela venait bien de Nicole.

Mais Nicole devenait donc riche avec son violon? Ça n'était guère probable, à moins cependant de supposer, ainsi que les autres, que le diable était pour quelque chose dans ce mystère-là!

De nouvelles années se pas-èrent ainsi. Le petit violoneux, qui, maintenant, devait être un grand jeune homme, ne reparaitait toujours pas. La mère Jeanne continuait à paraître de plus en plus aisée, à tel point qu'on s'habituaient tout doucement à la considérer comme une vraie rentière.

Avec l'âge, nonobstant, elle redevenait triste, et bien souvent, assise au soleil sur le seuil de sa cabane, elle disait si haut que j'ai pu l'entendre :

— Il m'avait dit qu'il reviendrait! il m'avait dit qu'un soir, sous ma fenêtre, j'entendrais un violon jouer la ronde favorite du bonhomme Espoir, et que je pourrais ouvrir alors, car ce serait mon fils qui tendrait l'archet. Il m'avait dit cela... et, cependant, il ne revient pas... Il ne reviendra peut-être jamais!

Et de grosses larmes, à ces mots, roulaient sur les

joues amaigries de la mère Jeanne.

Pauvre bonne vieille! ce n'était pas de l'argent qu'il lui fallait pour être heureuse; c'était son fils!

Un soir, à quelque temps de là, M. le curé rendit une nouvelle visite à la Hutte-au-Diable. En gravissant la colline, il marchait d'un pas si léger, si rapide qu'on eût dit qu'il n'avait que vingt ans.

La mère Jeanne vint comme d'habitude à la rencontre du bon vieillard. Il lui dit quelques mots tout bas. Elle jeta un grand cri de joie, et tomba comme pâmée dans ses bras.

J'avais vu tout cela de loin; j'accourus à mon tour. Mais je n'avais décidément pas de chance; déjà la mère Jeanne était rentrée dans sa cabane avec M. le curé.

Mais le peu dont j'avais connaissance me donnait beaucoup à penser. Ajoutez à cela certains pressentiments. Bref, je m'en retournai à ma charue, en me disant à part moi :

— Pour sûr et certain, il y aura prochainement du nouveau.

Une semaine néanmoins se passa : rien.

Je commençais à ne plus guère songer à mes suppositions.

Sur ces entrefaites, Claude le braconnier vint me dire à l'oreille :

— Je sais où pincer un chevreuil cette nuit. En estu, Mathurin?

N'en dites rien à Jobin le garde-chasse, mes enfants; il y a tantôt, du reste, vingt années de ça; mais enfin... Je répondis oui. Dame! c'est joliment tentant, un chevreuil!

Nous voilà donc partis, le fusil sous le bras, le cha peau rabattu sur les oreilles et tous deux longeant les haies de crainte d'être aperçus.

C'était un vendredi... je m'en souviens encore comme si c'était hier. Un vendredi, jour endiablé! une belle nuit cependant... une nuit d'août... une de ces nuits bleues qui semblent ensencer le ciel.

Nous avions atteint la forêt, nous nous étions blottis tous les deux dans un excellent affût, nous attendions.

Une heure s'écoule, deux heures, trois heures... Pas plus de chevreuil que sur la main.

Naturellement l'ennui commençait à nous prendre, et, comme nous n'étions guère qu'à une centaine de toises tout au plus de la Hutte-au-Diable, nous nous mîmes à parler de la mère Jeanne et du petit violoneux.

projet de loi pour l'armement de la garde nationale. Le rapport expose les causes du retard qu'a éprouvé ce projet de loi. — Havas.

Les faits qui se sont passés à Casablanca, au Maroc, sont graves. L'insurrection s'est étendue à Médina. Les révoltés, commandés par un chef nommé Urdenshichs, ont commis toutes sortes d'excess et de déprédations. Des troupes marocaines envoyées contre eux n'ont obtenu aucun succès. La frégate *Berenguela* est devant Casablanca et menace de bombarder la ville au premier mouvement hostile de la population contre les étrangers.

(La Nation.)

MEXIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Le maréchal ministre de la guerre a reçu hier des dépêches du général Forey, datées du Cerro San Juan, 24 mars, et des nouvelles de Vera-Cruz du 31 mars.

L'investissement de Puebla avait été opéré dans la journée du 18 mars, de manière à couper toute communication de la place avec l'extérieur. L'ennemi n'avait opposé qu'une résistance insignifiante. Le quartier-général était établi sur le Cerro San Juan.

Le général en chef annonce que la tranchée a été ouverte devant San Juan dans la nuit du 23 au 24 mars sans un coup de fusil de l'ennemi.

La ville est entourée de couverts fortifiés et d'ouvrages de campagne; on évalue la garnison à 18.000 hommes environ.

Le télégraphe électrique, entre Puebla et Mexico, a été détruit.

Toute la population, aux environs de Puebla, est favorable à l'intervention.

L'état sanitaire est excellent, l'armée est pleine d'ardeur.

Le dimanche 22, le général de Mirandol a eu, auprès de Cholula, contre les troupes du général Comonfort, un brillant engagement qui a coûté à l'ennemi 200 morts et 50 prisonniers. Nos pertes sont d'une dizaine d'hommes, dont deux tués.

Les renforts arrivés à Vera-Cruz étaient dans un état de santé parfait et le débarquement avait commencé.

Dans la matinée du 31, un parti ennemi avait attaqué à l'improviste les ateliers du chemin de fer, l'arrivée des troupes venues de France a permis de les placer immédiatement sous la protection de forces suffisantes.

Une correspondance particulière datée de Vera-Cruz, 31 mars, à dix heures du matin, contient ce qui suit :

Le général Comonfort est venu avec 10 ou 12.000 hommes se heurter contre le général Bazaine. La seule colonne du général Lhéris-

ler a suffi pour les mettre en pleine déroute, leur tuant beaucoup de monde et ne perdant que huit hommes. Carvajal est parvenu à s'échapper, malgré l'investissement, avec un millier d'hommes, sans pouvoir sauver la cavalerie, que le général Mirandol a repoussée en désordre. Orellano s'est échappé aussi.

Le général en chef occupe le Cerro San Juan, d'où toutes les rues de la ville sont enfilées; on commence les tranchées.

Nous avons coupé les aqueducs, et nous sommes à cheval sur toutes les routes.

(Moniteur.)

Le Corps législatif a terminé mardi la discussion du budget. La loi portant fixation des dépenses et des recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires pour l'exercice de 1864, a été votée par 258 voix contre 7. Le débat, dans la dernière séance, a principalement porté sur la situation financière de la ville de Paris. M. Picard a vivement critiqué l'élévation du chiffre de la dette flottante du budget municipal, et l'a signalée comme un grave danger; comme toujours, l'honorable orateur de l'opposition, qui s'est constitué à la Chambre l'avocat d'office des expropriés, a attaqué le système des grands travaux qui transforment la capitale et surtout leur mode d'exécution.

M. Gouin et M. Devink ont démontré à M. Picard, par des chiffres incontestables, que ses craintes ne sont pas fondées; que les engagements de la ville, limités à 6 millions à peine par mois, n'offrent aucun caractère alarmant; que sa prospérité n'a cessé de s'accroître, et que ces travaux, que redoute si fort M. Picard ont augmenté tout à la fois le bien-être de la population et les revenus de la ville. Ils ont donné de justes éloges à l'administration si ferme, si intelligente de M. le préfet de la Seine, et en cela ils ont été les échos et les interprètes de tous les esprits impartiaux.

La discussion du budget extraordinaire n'a donné lieu à aucun incident digne d'être mentionné. Quelques observations sur certains travaux d'utilité locale en ont fait tous les frais.

(La France.)

Le Corps législatif a reçu mercredi communication d'un décret que publie le *Moniteur* et par lequel la session du Corps législatif, qui devait être close le 30 avril 1863, est prorogée jusqu'au 7 inclusivement.

Quelques journaux ont répandu le bruit que les élections au Corps législatif pourraient être reculées jusqu'à la fin d'octobre.

Nous sommes en situation de déclarer que cette nouvelle n'est nullement fondée, et que le Gouvernement a le plus grand désir de rapprocher l'époque des élections.

Nous croyons donc pouvoir affirmer qu'elles

auront lieu, dans les délais prescrits par la loi, de la fin de ce mois au 7 juin prochain.

(La Nation.)

Le Sénat a été appelé à délibérer, dans sa séance de mardi sur deux pétitions, dans lesquelles on se récrie contre la tolérance accordée aux fumeurs qui transforment les wagons en tabagies. Nous sommes loin de contester la justesse de ces plaintes. Il est certain que la fumée du cigare incommode la grande majorité des voyageurs, et que les femmes et les enfants en sont principalement affectés.

Il ne faut pas cependant oublier que l'impôt sur le tabac, dont l'usage tend à se généraliser, constitue l'un des revenus les plus importants et les plus nets de l'Etat, et que toute mesure par trop rigoureuse, qui en restreindrait la consommation, aurait des résultats préjudiciables pour le Trésor.

Il y aurait, selon nous, un moyen de concilier le goût de ceux qui aiment l'odeur du tabac avec les égards dus à ceux qui ne peuvent pas la supporter: ce serait de réserver, comme le font quelques Compagnies, et notamment celle du Midi, un compartiment aux fumeurs.

(Idem.)

Nouvelles Diverses.

La revue de la garnison de Paris, passée mardi par l'Empereur au Champ-de-Mars, a été magnifique. Aux détails que nous avons donnés, nous ajoutons les suivants que publie le *Moniteur* :

A deux heures et demie, l'Empereur à cheval, accompagné de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre et suivi d'un nombreux état-major au milieu duquel on remarquait plusieurs officiers étrangers, est arrivé sur le terrain et y a été reçu par S. Exc. le maréchal Magnan, commandant le 1^{er} corps d'armée et la 1^{re} division militaire.

L'Impératrice, en voiture découverte, suivait l'Empereur à quelque distance.

Après avoir passé successivement devant le front des lignes, l'Empereur s'est placé vis-à-vis le centre du bâtiment principal de l'Ecole militaire; les troupes se sont massées de manière à former un carré dans la partie supérieure du Champ-de-Mars; puis, devant tous les drapeaux et étendards, admis au milieu du carré, Sa Majesté a distribué des récompenses à un certain nombre de militaires des corps présents à la revue.

Les troupes ont ensuite défilé, l'infanterie par bataillon en masse à demi-distance, l'artillerie et la cavalerie par batterie et par escadron à distance entière, et toutes, en passant devant l'Empereur, l'ont salué des plus vives et des plus chaleureuses acclamations.

L'Empereur est revenu à cheval au palais des Tuileries et a bien voulu, avant de rentrer,

exprimer au maréchal commandant en chef toute sa satisfaction pour la belle tenue des troupes et leur excellente attitude sous les armes, ainsi que pour la précision de tous leurs mouvements et en particulier de leur défilé.

— On assure que les élections auront lieu le dimanche 31 mai et que le décret pour la convocation des électeurs paraîtra au *Moniteur* du 8.

On assure également que la nouvelle Chambre se réunira dans le commencement du mois de juillet pour se constituer. Cette session préparatoire serait de quinze jours.

— On lit dans le *Moniteur* :

Un décret du 8 mai 1858 a ouvert, pour une seconde période de cinq ans, le concours institué par l'Empereur, en 1852, pour un prix de 50.000 francs en faveur de l'auteur de l'application la plus utile de la pile de Volta. En vertu de ce décret, le terme de cette seconde période étant expiré, le ministre d'Etat vient de nommer une commission pour examiner les découvertes des nouveaux concurrents et reconnaître si elles remplissent les conditions requises. Cette commission est composée de la manière suivante: M. Dumas, sénateur, membre de l'Institut, président; MM. Pelouze, Regnault, Rayer, Serres, Becquerel, le baron Ch. Dupin, le baron Séguier, le général Morin, le général Piolet, Henri Sainte Claire Deville, membres de l'Académie des Sciences; M. Reynaud, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, directeur du service des phares; M. Jamin, professeur de physique à l'Ecole polytechnique, remplira les fonctions de secrétaire.

— On écrit d'Alexandrie que S. A. le vice-roi d'Egypte, pour remercier le sultan de la visite qu'il a daigné lui faire, vient de lui offrir en présent deux magnifiques frégates cuirassées, dont la construction est très-avancée et qui seront armées de 38 canons rayés du dernier modèle.

— M. le général comte de Montebello, commandant du corps d'occupation à Rome, vient d'arriver à Paris en vertu d'un congé.

— L'exposition de chiens qui doit avoir lieu au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne s'annonce comme la plus complète de ce genre qui ait encore eu lieu. Elle emprunte de la France un caractère d'universalité que de semblables expositions n'ont jamais eu ailleurs. Plus de deux mille chiens de toutes races, isolés ou en meutes, sont déjà inscrits. Plusieurs grandes administrations, le ministère de l'agriculture, la grande vénerie, la ville de Paris, le Jockey-Club, ont bien voulu prêter leur concours aux deux Sociétés d'acclimatation qui ont établi cette grande exhibition. Des amateurs ont fondé des prix particuliers, et les noms les plus distingués du Sport français figurent sur la liste du jury qui décernera les récompenses. Tout promet de faire de cette exposition une des solennités les plus originales de l'année 1863.

Comme vous le jugez, mes enfants, il fut question de sorcellerie.

Minuit sonna. A parler franc, nous eûmes comme un frisson de peur.

Et voilà que tout-à-coup, au milieu de la nuit, au milieu du silence, un chant s'éleva dans la forêt... le chant d'un violon... et quel violon! Jamais, non jamais, mes enfants, vous n'avez rien entendu de doux comme ça, de suave, de merveilleux! ce n'était pas une musique de la terre assurément.

Et cependant, je ne me trompais pas, non, c'était bien la ronde favorite du bonhomme Espoir.

Stupéfaits d'abord, puis comme enchantés, nous revînmes à nous peu à peu. Nous retrouvâmes le courage de nous glisser à travers le taillis jusqu'à l'endroit d'où semblait partir cette ravissante musique.

C'était des abords même de la Hotte-au-Diable, mes enfants. Oui, au clair de la lune, nous ne tardâmes pas à apercevoir un homme qui, précisément au-dessous de la fenêtre de la mère Jeanne, continuait à faire chanter son violon.

Il nous tournait le dos, je ne pus distinguer ses traits. Un instant, je pensai bien à faire le tour, mais je n'en eus pas le temps.

La fenêtre venait de s'ouvrir, la mère Jeanne s'était montrée, puis tout aussitôt avait disparu en jetant un grand cri.

Le violon, immédiatement, s'arrêta de jouer et s'approcha vivement de la porte.

Mais tout d'abord il avait appelé.

A ce signal, une voiture qu'assurément nous ne soupçonnions pas là, se dégagea de la futaie voisine et vint s'arrêter devant la Hotte-au-Diable.

La porte en même temps s'ouvrit, la mère Jeanne se précipita dans les bras du violon. Il la fit monter dans la voiture, et la voiture, à l'instant même, partit au galop.

Claude et moi, nous étions restés là, immobiles, croyant rêver.

Ce ne fut que lorsque le bruit de la chaise de poste se fut perdu dans l'éloignement que nous nous précipitâmes hors de notre retraite.

La porte de la butte était restée toute grande ouverte. Nous entrâmes.

Rien... rien... plus personne!

Ce n'était donc pas un rêve.

Cependant, je ne voulus pas croire encore.

Je revins le lendemain matin au grand jour.

Plus de mère Jeanne!

De même les jours suivants.

Et depuis jamais plus on n'entendit reparler ni de la mère Jeanne ni du petit violon.

L'opinion générale des anciens du village, auxquels Claude raconta plus tard ce qu'il avait vu, fut que celui qui était venu jouer du violon sous la fenêtre était tout simplement le diable... et qu'il avait emporté la mère Jeanne afin de la réunir à son fils tout au fond de l'enfer.

Quant à moi...

Mais, décidez vous-mêmes, mes enfants: vous en savez maintenant autant que moi.

Une seule personne pourrait nous éclairer là-dessus... M. le curé... mais quand on s'est avisé de le questionner à ce sujet, il s'est contenté de sourire... Enfin...

Mais l'heure du travail me semble arrivée depuis longtemps déjà; d'où vient donc que le maître n'est pas encore venu nous donner le signal?

En même temps, le bonhomme Mathurin s'était relevé, tout surpris de voir le soleil déjà fort redes-

cendu sur l'horizon.

— Le maître! fit Catherine-la-Rousse, eh! mais, le voilà qui cause là-bas avec M. le curé et avec un autre monsieur que je ne connais pas.

— Je le connais, moi, dit un jeune moissonneur, c'est le Parisien qui vient d'acheter le château; hier soir il y a fait sa première apparition.

— Ah! ah!

Et tout le monde de fixer ses yeux vers le nouveau propriétaire, qui s'avancait à pas lents entre le digne pasteur et le fermier.

— Bel homme, tout de même! disait le père Mathurin tout en se faisant avec la main un abat-jour contre les rayons du soleil. Ah ça! mais j'ai vu quelque part ces yeux bleus-là... Attendez donc! je n'ai pas la berlue... mais non, mais non... c'est lui... c'est bien lui... c'est bien Nicole!

Les trois promeneurs étaient arrivés auprès du groupe de paysans. Le curé se retourna:

— Oui, mes amis, c'est Nicole, ou plutôt Nicolini, le célèbre Nicolini, un des artistes les plus aimés de la capitale et l'orgueil de la Normandie. Toi, père Mathurin, tu as bien connu le petit violon? tu sais comme on fut cruel envers lui? Eh bien, loin de garder rancune à son village, le voici qui revient s'y fixer, riche et glorieux. Grâce à sa fortune noble-

L'exposition sera ouverte de dimanche 3 mai au dimanche 10, inclusivement.

Chronique Locale.

LE VIEUX MANÈGE. — LES HALLES.

Saumur veut marcher avec le temps ! Son enceinte s'élargit et s'élève contre l'invasion des eaux ; ses places se régularisent ; ses rues se prolongent ; son Hôtel-de-Ville restauré s'agrandit ; son établissement militaire s'accroît de jour en jour, enfin son nouveau théâtre va bientôt sortir de terre ; dans cette marche progressive la génération nouvelle voit disparaître, avec l'indifférence peut-être, des édifices simples d'aspect, incomplets sous le rapport de l'art qui méritent pourtant un souvenir.

Ils constatent aussi l'esprit de progrès qui animait ces laborieux bourgeois qui furent nos pères ; ils sont le point de départ d'une ère de prospérité qui plane encore sur nous.

Je veux parler du vieux Manège et des Halles que des projets nouveaux doivent remplacer.

Ces deux édifices qui compteront bientôt un siècle d'existence témoignent, le premier de la fondation de l'École de cavalerie, le second de l'esprit d'union qui existait entre nos ancêtres et les créateurs de cet établissement militaire.

Avant que la main de l'homme ait enlevé leurs derniers vestiges, rappelons l'idée qui les a fait naître, car chaque édifice est une page dans la vie des cités.

Le vieux Manège fut le berceau de l'École de cavalerie ; c'est, au dire de Bodin, le premier bâtiment construit pour les carabiniers. Il date de 1765, la caserne de 1768.

Ce régiment d'élite qui vint prendre garnison à Saumur de 1763 à 1765 a formé le noyau de cette pépinière d'écuyers distingués qui ont conquis à notre établissement saumurois cette réputation européenne qu'il a soutenue jusqu'à ce jour.

Je me sers avec intention du mot conquis : l'installation définitive à Saumur d'une École d'équitation modèle n'étant point l'effet du hasard, mais bien le résultat d'un concours organisé à Paris par le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, et présidé par lui en 1766.

Cet intelligent ministre rêvait de donner à la cavalerie française cet enseignement uniforme qui constitue la force des armées. Il savait que dans les quatre écoles d'équitation qui existaient à cette époque, à Douai, à Metz, à Besançon, à Saumur, des professeurs distingués enseignaient chacun leur méthode. Il les fit concourir en sa présence et sous les yeux d'une commission qui jugea en faveur des principes démontrés dans notre vieux Manège par les de Jalmonde, Villemet, Beaurepaire, Lerivint. Ordre fut donné, en conséquence, à tous les

ment acquis, il saura faire en sorte qu'il n'y ait plus de malheureux dans son pays natal. Quelques têtes folles ont cru autrefois que le diable nous l'avait pris. Tout ce que j'affirme, moi, mes enfants, c'est que celui qui nous le rend aujourd'hui, c'est le bon Dieu!

Déjà le petit violoneux d'autrefois, l'homme illustre d'aujourd'hui, serrait cordialement la main du père Mathurin.

Puis ce fut le tour des autres moissonneurs et moissonneuses, et le fermier leur ayant donné campo pour le reste du jour, Nicole, escorté par ces bonnes gens, se rendit au château. Tout le village ne tarda pas à se trouver réuni pour boire au retour du petit violoneux qui, prenant en main son violon, voulut comme jadis monter sur un tonneau, et donna le signal du bal, en exécutant la ronde favorite du bonhomme Espoir.

CH. DESLYS.

FIN.

régiments de cavalerie d'envoyer à l'École d'équitation de Saumur 4 officiers et 4 sous-officiers.

C'était en 1766 : le vieux Manège était le seul édifice approprié aux exercices du nouvel établissement. Hommes et chevaux logeaient dans la ville et les faubourgs chez les particuliers.

Une bonne idée engendre toujours de bons résultats!

Le lecteur jugera de cette vérité s'il veut jeter un regard sur l'École impériale de cavalerie. En appréciant son importance pour notre ville, pour ses environs, il dira que le vieux Manège valait bien un souvenir. Si l'esprit qui l'animait a fondé la Caserne, il a aidé aussi nos pères à fonder les Halles et le Théâtre que des besoins nouveaux font disparaître, mais qui ont eu le mérite d'être un progrès pour l'époque qui les a vus naître. Ne les oublions pas!

Ce sera l'objet d'un nouvel entretien.

UN ABONNÉ.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : Nous avons une triste nouvelle à annoncer à nos lecteurs : un homme de cœur et d'intelligence, qui avait rendu à sa ville natale des services incontestables et qui déploya dans nos luttes politiques du passé une rare énergie de caractère alliée à une grande fermeté d'esprit, M. Camille Levesque Desvarannes, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, maire de Saint-Sylvain, ancien juge au Tribunal de commerce, est mort mardi soir après une bien longue et bien douloureuse maladie.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : Le candidat humain et pour le genre humain, M. Adolphe Bertron, se présente aux prochaines élections dans toutes les circonscriptions électorales de France. Notre ville a eu la primeur de sa circulaire ; elle est conçue en ces termes :

« AUX ÉLECTEURS.

» D'après le décret du 29 décembre 1862 : Les citoyens inscrits sur les listes électorales, arrêtées le 31 mars 1863, ont à élire pour tous les départements 283 députés au Corps législatif, et cela, conformément au tableau de répartition, annexé à ce décret, inséré au *Moniteur* du 1^{er} janvier dernier.

» Pourquoi le candidat humain ne serait-il pas élu dans toutes les circonscriptions des 89 départements de la France ?

» Lui qui n'aspire au mandat de législateur que pour indiquer les voies et moyens d'humaniser la société, pour que la société, à son tour, réalise pour tout le monde les conditions de la justice et de la liberté, afin de faire cesser tout motif de querelle, de haine, de duel, de guerre civile, de guerre internationale, de guerre de religion, sur la surface de notre planète ; en un mot, faire disparaître graduellement et rapidement toutes les causes de misères humaines!

» Pour un tel but, un mandat doit-il être local ou général ?

» Le candidat humain pense qu'il ne doit pas s'adresser à Pierre plutôt qu'à Paul ; à une localité plutôt qu'à une autre ; et c'est sous l'influence de ce principe qu'il a jugé de son devoir de poser universellement sa candidature et de la placer indistinctement sous le patronage de tous.

» Convaincu que sa vie entière (domestique, civile, industrielle, commerciale), et les services publics qu'il a rendus, tous gratuitement et toujours avec zèle, sont la plus belle et la plus sérieuse garantie qu'il puisse offrir aux Electeurs pour mériter et obtenir leur confiance, il attend de leur Souveraineté un mandat pour être autorisé à dire la vérité.

» Paris, le 1863. ADOLPHE BERTRON.

» *Candidat Humain et pour le Genre Humain!*

» P. S. Le nom du Candidat Humain sera porté sur les tableaux officiels des candidats des 89 départements, les seuls éligibles, d'après le Sénatus-Consulte du 17 février 1858,

dont un exemplaire doit être à la disposition des Electeurs et déposé sur la table du local où l'on vote, dans toutes les communes de France.

» Le Candidat Humain ne fera pas distribuer de bulletins ; à chaque Electeur de se donner la peine d'écrire le sien et d'avoir ainsi le courage de son opinion ; ou alors, de substituer sur un des bulletins distribués le nom du Candidat de son choix à la place de celui qui est imprimé.

A dater du 1^{er} mai, la taxe de la dépêche simple (20 mots) entre un bureau quelconque de Belgique et un bureau quelconque de France, est fixée au taux uniforme de trois francs, avec augmentation de moitié pour chaque série de dix mots ou fraction de série excédante.

Pour extrait :

Le chef de station des lignes télégraphiques, à Saumur, LALANDE.

COMMUNE D'ALLONNES.

NOUVELLE ASSEMBLÉE D'ALLONNES

Fixée au 10 mai 1863.

PROGRAMME

Midi précis. — Revue de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Allonnes, à laquelle les pompiers des communes environnantes sont priés d'assister.

Une heure. — Jeux d'adresse (la pêche aux oranges.)

Quatre heures. — Courses en sac. — 1^{er} prix une montre d'argent, 2^e une dinde, 3^e un cop, 4^e une bourse.

Six heures. — Courses et sauts de haies. — 1^{er} prix une montre d'argent, 2^e 10 fr., 3^e 5 fr., 4^e un foulard de soie.

Huit heures. — Brillantes illuminations vénitienne et feux de Bengale.

Les personnes qui désirent prendre part aux jeux et aux courses ci-dessus indiqués sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la mairie d'Allonnes, du 19 avril au 5 mai inclusive-ment.

Mairie d'Allonnes, le 11 avril 1863.

Le Maire, BIZOUILLIER.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur du 1^{er} mai 1863, le prix du kilogramme de viande 1^{re} qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf	1 fr. 40 c.
Veau	1 10
Mouton	1 45

TAXE DU PAIN du 1^{er} Mai.

Les cinq hectogrammes	17 c. 50 m.
Première qualité.	
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes	15 c. » m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes	12 c. 50 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale ; d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Plusieurs journaux annoncent que les représentants de sous-comités électoraux doivent se réunir prochainement pour nommer un comité central. A cette occasion, le Gouvernement croit devoir rappeler que la loi interdisant les associations de plus de vingt personnes qui se réuniraient sans l'agrément de l'autorité publique (Code pénal, art. 291, 292 et 294), alors même que ces associations seraient partagées en sections d'un nombre moindre (loi du 10 avril 1854), les journaux s'exposeraient à la répression légale s'ils publièrent tous actes ou manifestes de pareilles associations.

Vienne, 1^{er} mars. — La réponse de la Russie à la note de l'Autriche est arrivée hier.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a reçu de Posen la nouvelle qu'une visite domiciliaire a eu lieu chez le comte Dzialinski, membre du parlement. Elle aurait amené la saisie d'un plan complet d'organisation révolutionnaire avec les noms des membres du comité central et des commissaires civils et militaires des districts.

Trieste, 1^{er} mai. — Les lettres d'Athènes 25 avril annoncent que plusieurs ministres, parmi lesquels le président du Conseil, veulent donner leur démission. On craint un coup d'Etat. Le gouvernement a pris des mesures contre les menées souterraines tendant à provoquer des démonstrations contre l'élection du roi. Des placards anonymes invitent à user de violence contre les partisans du roi Othon. — Havas.

Variétés.

LES ASPERGES ET LES FRAISES.

Sous le titre : *les Asperges et les Fraises* vient de paraître, chez M. Chamerot, libraire, rue du Jardinot, 15, et chez M. Roret, rue Hautefeuille, 12, une petite brochure (1 vol. in-18, 1 fr.), qui donne la description des meilleures méthodes de culture de l'asperge et du fraisier, et qui contient, en outre, le *Calendrier du cultivateur d'asperges et de fraises*, indiquant, mois par mois, les travaux à exécuter pour les obtenir en abondance et presque sans frais.

L'auteur décrit, dans ce petit livre, les divers modes de culture de l'asperge et du fraisier, et particulièrement celui adopté à Argenteuil, pays où cette culture est poussée à la plus grande perfection, et dont les produits et le plant ont acquis une réputation universelle.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en citant quelques passages de cette intéressante brochure.

« . . . Argenteuil est considéré, avec raison, comme occupant le premier rang pour la culture de l'asperge, tant par l'importance de ses produits que par leur qualité. Nulle part l'asperge n'est aussi belle, aussi bonne, aussi robuste, aussi productive : vingt rapports de la Société d'horticulture l'ont constaté. »

« . . . Pendant que l'asperge, cultivée d'après les méthodes ordinaires, ne donne que de faibles produits, avec des masses d'engrais, elle donne des récoltes abondantes et continues avec une méthode meilleure et plus économique. »

« Si Argenteuil produit et vend pour plus de 150,000 fr. d'asperges, il y a tel village dans la banlieue de Paris qui vend pour 40 à 50,000 fr. de fraises, récoltées sur des terres qui coûtent jusqu'à 400 fr. de location par hectare et par an. Quelle autre culture pourrait supporter un pareil loyer ? Aucune ! Est-ce en cultivant l'asperge et la fraise par les méthodes ordinaires que l'horticulteur parviendrait à payer des frais aussi élevés ? Non ! Grâce à une culture rationnelle, il produit beaucoup plus, et trouve un si excellent revenu, qu'il arrache aujourd'hui ses vignes pour établir des aspergères et des fraisières. »

» En général, on se donne beaucoup de peine pour disposer et préparer le terrain qui doit recevoir les asperges, et cela inutilement. Quelques-uns creusent et défont profondément le sol, déposent des engrais, des masses de fumier, qui, au lieu de profiter à la plantation, non-seulement se consomment en pure perte, mais lui sont nuisibles ! Un seul homme, dans une journée, peut préparer le terrain et planter trois cents griffes d'asperges.

» Un hectare d'asperges ne coûte pas plus de 250 à 350 fr. de culture et d'engrais par an : il y a, au moins, 10,000 touffes, et comme chaque touffe se vend sur pied, au minimum, 40 centimes, la récolte produit donc 4,000 fr., soit 3,650 fr. de bénéfice net. . . »

L'auteur, après avoir décrit six modes diffé-

rents de culture, parle des cultures hâtives et forcées. Traitant ensuite du fraisier, il dit :

«... Le fraisier ne devrait pas être considéré comme une plante de luxe, mais comme un objet digne de spéculation. Il est démontré que certaines bonnes variétés de fraises rendent jusqu'à 6 kilogrammes de fruits par mètre dont la valeur est de 2 fr. 40... »

«... Les fraisiers généralement cultivés donnent de si chétifs produits que la culture n'en est guère faite qu'à titre de curiosité : c'est à peine si un mètre carré de terrain rapporte 500 grammes de fraises dans toute une saison, et elles sont si petites, si longues à cueillir

qu'on les abandonne volontiers à ceux qui veulent bien se donner la peine de les récolter. Il est donc de la plus grande importance de ne cultiver que de bonnes espèces et des variétés de choix... »

Après avoir décrit la culture ordinaire du fraisier, les bonnes espèces et variétés dont les fruits de quelques-unes pèsent jusqu'à 30 grammes, l'auteur traite des cultures forcées et hâtives.

En somme, cet ouvrage est unique dans son genre pour la clarté, la précision et la description. Tout horticulteur voudra le lire et le faire figurer dans sa bibliothèque.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 avril.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — S. M. Victor-Emmanuel à la Spezia. — Les absents n'ont pas tort (suite). — Causerie dramatique. — Maison en bois du seizième siècle, à Rouen. — Les artistes modernes de l'Allemagne (suite). — Le jardin zoologique d'acclimatation. — Un critique sous le premier empire, par J.-T. Boissonade. — Tir fédéral de 1863 à la Chaux-de-Fonds. — Jean Becker, violoniste. — Chauffage des wagons des voyageurs par l'air chaud. — Revue financière.

Gravures : Expédition du Mexique : combat de Tepeaca. — Evénements de Pologne : premier engagement de la bataille d'Olszanka, dans le gouvernement d'Augustowo. — Convoi russe attaqué par les Polonais à Koslowa-Ruda. — Voyage de S. M. Victor-Emmanuel : réception à la Spezia. — Palais royal à Athènes. — Maison renaissance à Rouen. — Les Métamorphoses d'une fleur (5 gravures). — Quinze avril, chanson de Nadaud. — Jean Becker. — Chauffage des wagons des voyageurs par l'air chaud (3 gravures). — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

A AFFERMER

POUR CAUSE DE SANTÉ

L'USINE A HUILE

De Nioul-Denant, sur l'Autise, près Niort (Deux Sèvres.)

Roue hydraulique et machine à vapeur, deux paires de roues et quatre presses hydrauliques.

Cette usine, avantageusement située au centre d'un pays de production de graines de colza et de graines de lin, vase trouver placée à 5 kilomètres d'une gare de chemin de fer d'Angers à Niort. Elle est pourvue d'un bon matériel, d'ateliers, nécessaires, de magasins vastes et commodes pour recevoir les graines, les huiles et les fûtaillies, et de logement convenable pour maître et contre-maître.

S'adresser au fermier qui l'habite.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE LES BIENS

Ci-après,

Dependant de la succession de M^e veuve GIRARD-DALAUNAY.

1^o Une vaste maison, sise à Saumur, rue du Petit-Versailles, comprenant : au rez-de-chaussée, salle à manger, salon, cuisine, office ; au 1^{er} et au 2^e étage, trois chambres à coucher ; mansardes au-dessus ; Cour, écurie, jardin.

2^o Une jolie propriété de produit et d'agrément, située à Varrains, Grand-rue de Varrains à Champigny, comprenant : une grande maison divisée en deux corps de bâtiments et servitudes, cour ;

A la suite, jardin de 22 ares environ, planté d'arbres fruitiers et de charmilles, et un hectare de terre labourable.

Le tout, enclos et en un seul tenant, joint au nord la Grand-rue de Varrains à Champigny ; au levant MM. Pimot, Denieau et Girardeau, au midi et au couchant M. Eugène Lambert.

On pourrait entrer de suite en jouissance.

S'adresser, soit pour visiter les biens, soit pour traiter et tous autres renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (217)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 1^{er} avril 1864,

VASTES ECURIES

Pouvant contenir 30 chevaux, situées à Saumur, rue de la Mare-Maillet, et récemment employées pour le service de l'Ecole de Cavalerie.

Grande cour devant les écuries, fosse à fumier, puits avec pompe.

Le tout est enclos de murs. S'adresser à M^e Laumonier, notaire. (237)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE GRÂNE ET BELLE

MAISON

Située à Saumur, port du Marronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, servitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écurie, terrasse sur la Loire, vaste jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M^e LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter. (259)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Trois hectares 27 ares de PRÉ, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser pour traiter à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (224)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 3 mai 1863, à midi, et jours suivants,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Chenuau, à l'hôtel du Cheval-Blanc, au Courdray-Macouard (sur le bord de la grande route), à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant l'hôtel.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, armoires, buffets, tables, un bon billard et ses accessoires, pendules, chaises, tabourets, chemises, effets, liqueurs en cruchons et en bouteilles, cassis, cognac, vins rouge et blanc, une bonne jument de 3 ans, 30 belles poutes, poulets, dinde, 2 bonnes chiens de chasse, carriole, charrette, harnais, foin, luzerne, paille, avoine, bois de chauffage, un rouleau à battre le blé, une masse de fumier, barriques vides, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

UNE CALECHE

A un cheval, très-légère, presque neuve,

A VENDRE

D'OCCASION.

S'adresser à M. LANCEMENT, carrossier. (235)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison : DEUX CAVES, à tenir 200 pièces de vin, et TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A CEDER

DE SUITE,

UN CAFÉ, situé à Saumur.

S'adresser à M. PERCHER, en son cabinet d'affaires, rue du Marché-Noir, 21, à Saumur. (258)

A LOUER

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutet-Delisle.

S'adresser à M^e veuve TESSIÉ-BOUTET, rue Petite-Bilange, n^o 10.

A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. (596)

S'adresser à M. NANCEUX.

MAISON A LOUER

Rue Beaurepaire, N^o 17,

Comprenant neuf pièces, vastes greniers, écurie, remise et cour. S'adresser au bureau du journal.

M. DUMOUSTIER, notaire à Lerné, près Chinon, demande un premier clerc. (254)

M. GIRARD FILS,

N^o DE BOIS

Et de charbon de bois,

Place de la Grise, à Saumur.

Vient de joindre à son commerce le charbon de terre anglais de Cardiff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brûlant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux propriétaires de vignes qu'il a toujours en magasin un grand choix de CHARNIERS 1^{re} qualité, de 4 m. 50 c. et 1 m. 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PERALO,

A 50 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

SOUFFLETS

pour

LE SOUFRAGE DE LA VIGNE,

Système DE LA VERGNE.

CORNETS A ASPERSION

ET LUNETTES.

Chez M. GOUBY-DELATRE, ferblantier-lampiste, rue de la Mairie, 8, à Saumur. (235)

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,

Chez M. A. PIE fils, droguiste.

BREVET D'INVENTION

A CEDER

L'exploitation, facile à Paris, donnera des bénéfices considérables. — Clientelle faite.

S'adresser (franco) à M. A. LEBRUN, fabricant, boulevard de Laval, 27, à Angers. (253)

FABRIQUE

DE

Cornets à aspersion,

Pour le soufrage de la vigne,

Système CADEOT.

Maison Chouanière, ferblantier, rue Royale, 51. (241)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme super fin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne vivons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 MARS.			BOURSE DU 1 ^{er} MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 55	» 15	» »	69 30	» »	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	97 25	» 65	» »	97 25	» »	» »
Obligations du Trésor.	456 25	» »	» »	456 25	» »	» »
Banque de France.	3375	» »	» »	3375	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1490	» 20	» »	1490	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	» »	» »	» »	1400	» »	» »
Crédit Agricole.	742 50	7 50	» »	745	» 2 50	» »
Crédit Mobilier.	1432 50	17 50	» »	1412 50	» »	» 20
Comptoir d'esc. de Paris.	715	» »	» »	715	» »	» »
Orléans (estampillé).	1020	» 5	» »	1015	» »	» 5
Orléans, nouveau.	830	» »	» »	827 50	» »	» 2 50
Nord (actions anciennes).	1042 50	8 75	» »	1040	» »	» 2 50
Est.	530	» »	» »	530	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1165	» 7 50	» »	1155	» »	» 10
Midi.	762 50	» »	7 50	767 50	» 5	» »
Ouest.	525	» »	» »	532 50	7 50	» »
Genève.	557 50	» »	1 25	452 50	» »	» 5
Dauphiné.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ardennes.	486 25	» »	» »	» »	» »	» »
Algériens.	487 50	» »	» »	490	» 2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1835	» »	» »	1830	» »	» 5
Canal de Suez.	530	» 5	» »	531 25	1 25	» »
C ^e Transatlantique.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	495	» 2 50	» »	492 50	» »	» 2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	602 50	3 75	» »	598 75	» »	» 3 75
Victor-Emmanuel.	457 50	» »	» »	455	» »	» 2 50
Russes.	430	» »	» »	428 75	» »	» 1 25
Bomains.	435	» 15	» »	433 75	» »	» 1 75
Crédit Mobilier Espagnol.	935	» 5	» »	920	» »	» 15
Saragosse.	751 25	3 75	» »	755	» 3 75	» »
Portugais.	542 50	12 50	» »	540	» »	» 2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	316 25	» »	» »	316 25	» »	» »
Orléans.	306 75	» »	» »	310	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	308 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Ouest.	300	» »	» »	300	» »	» »
Midi.	302 50	» »	» »	300	» »	» »
Est.	300	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.